



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL **SÉANCE DU 22 JUIN 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le : 22 juin

Le Conseil Municipal de la commune de Saussines dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme Isabelle De Montgolfier, Maire.

Date de convocation du Conseil : 13 juin 2023

Nombre de Conseillers : En exercice : 15 Présents : 12 Votants : 15

Présents : Isabelle de Montgolfier, Gérard Espinosa, Catherine Vigne, Nicolas Baudesseau, Emilie Avesque, Claude Cathelin, Michel Gaches, Mathieu Bourgarit, Julija Smiskal, Pauline Miquel, Gilles Jannarelli, Joël Beauvivre

Absents représentés : Serge Chapus, Stéphanie Jackowski, Céline Roux

Absents non représentés : /

Secrétaire de séance : Gérard Espinosa

AFFAIRES SCOLAIRES : augmentation des tarifs des Activités de Loisirs Périscolaires et des repas de cantine

Délibération n° 2023-03-06/25

Mme le Maire informe le conseil que, à la suite de l'augmentation des tarifs appliquée par le traiteur de la cantine, ainsi que l'augmentation générale de fonctionnement des ALP, il est nécessaire de réévaluer les tarifs des repas et du temps d'ALP.

Pour rappel, la dernière augmentation de la cantine a eu lieu en février 2021 lorsque le nouveau traiteur a été choisi, et les tarifs ALP n'ont pas augmentés depuis plus de 13 ans.

Mme le Maire rappelle également qu'il a été décidé de mettre en place un tarif à 1€ (subventionnée par l'état) afin de permettre aux familles ayant le quotient familial le plus bas d'accéder aux prestations de cantine et d'ALP. Elle propose que cette tranche n'augmente pas du tout.

Elle propose également que la commune prenne en charge une partie de l'augmentation des repas de cantine à hauteur de 30cts, et de répercuter les 20cts restant sur le tarif des repas tel que :

- Tarif cantine **TRANCHE A** : inchangée = 1€
- Tarif cantine **TRANCHE B** : + 20 cts = 4,75 €
- Tarif cantine **TRANCHE C** : + 20cts = 4,95 €
- Tarif cantine **TRANCHE D** : + 20cts = 5,15 €

Concernant les tarifs de l'accueil de loisirs périscolaires (ALP), Mme le Maire propose une augmentation de 15cts par 1/2h tel que :

- Tarif 1/2h ALP **TRANCHE A** : inchangée = 0,50 €
- Tarif 1/2h ALP **TRANCHE B** : + 15 cts = 0,70 €
- Tarif 1/2h ALP **TRANCHE C** : + 15 cts = 0,85 €
- Tarif 1/2h ALP **TRANCHE D** : + 15 cts = 0,95 €

Elle informe le conseil qu'il est également possible de redéterminer les tranches de Quotient familial afin de soulager certaines familles aux revenus les plus faibles.

Il est demandé au conseil de bien vouloir se prononcer.

Entendu l'exposé de madame le Maire, et après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de répercuter une partie de l'augmentation des repas traiteur à hauteur de 20cts avec 14 voix pour et une voix contre
- **DECIDE** de procéder à l'augmentation de la 1/2h d'ALP à hauteur de 15cts avec 14 voix pour et une voix contre
- **DECIDE** de redéfinir les tranches tel que
TRANCHE A : QF 0-1000
TRANCHE B : QF 1000-1300
TRANCHE C : QF 1300-1600
TRANCHE D : QF +1600
Avec 14 voix pour et une abstention
- **DIT** que cette nouvelle grille de tarif sera applicable dès la rentrée le 4 septembre 2023
- **DIT** que les crédits suffisants seront inscrits au budget
- **AUTORISE** madame le Maire à signer toutes les pièces consécutives à l'exécution de la présente délibération.

QUOTIENT FAMILIAL (dernier relevé CAF)	TARIF CANTINE PAR REPAS	TARIF ALP PAR 1/2H
TRANCHE A (QF 0-1000)	1,00 €	0,50 €
TRANCHE B (QF 1000-1300)	4,75 €	0,70 €
TRANCHE C (QF 1300-1600)	4,95 €	0,85 €
TRANCHE D (QF +1600)	5,15 €	0,95 €

Pour extrait. Saussines, le 22 juin 2023
La Maire, Isabelle de Montgolfier.

